

Zeitschrift:	Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	37 (1904)
Heft:	5
Artikel:	Catholicisme et protestantisme
Autor:	Lobstein, P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-379762

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CATHOLICISME ET PROTESTANTISME

PAR

P. LOBSTEIN¹

I

La question de la possibilité et de l'opportunité d'une réconciliation entre l'Eglise catholique et les communautés protestantes a une histoire qu'il vaut la peine d'esquisser rapidement; l'expérience du passé répandra peut-être quelque lumière sur la situation présente.

A peine la rupture entre Rome et la Réforme eut-elle été consommée que surgirent des tentatives d'union issues d'initiatives individuelles ou d'efforts collectifs. Dès le seizième siècle, une série de diètes et de colloques essayèrent de porter remède au schisme et de rétablir l'unité de l'Eglise. En Allemagne, les colloques de Haguenau (1540), de Ratisbonne (1541, 1546) et de Worms (1557), en France, le colloque de Poissy (1561) firent de sérieux efforts dans le sens d'une réconciliation des Eglises. Des noms illustres, dans les deux camps,

¹ Les pages suivantes sont la réponse à une enquête ouverte par la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) sur l'opportunité et la possibilité de l'union de l'Eglise catholique et de l'Eglise protestante. Le grand nombre des articles à publier n'a pas permis à la direction de donner *in-extenso*, dans son numéro du 1^{er} septembre 1904, la réponse que je lui avais envoyée; la suppression complète de tout le premier numéro enlève aux développements suivants une partie notable de leur valeur et de leur force probante. Qu'il me soit permis de faire paraître, dans la *Revue de théologie*, mon étude complète.

P. L.

sont attachés aux discussions et aux négociations qui, à plusieurs reprises, semblaient promettre d'heureux résultats. Chez les catholiques, le cardinal Contarini, chez les protestants, Mélanchton et Bucer étaient disposés à faire des concessions dont s'indignaient ou s'effrayaient les intransigeants et les timides de droite et de gauche. Parmi ces promoteurs d'une fusion ou d'un rapprochement des deux confessions, on rencontre d'anciens adeptes de la Réforme, rentrés plus tard dans le giron de l'Eglise romaine : tels furent Staphylus et Wicel. Au dix-septième siècle, les mêmes tentatives furent reprises avec plus d'éclat. Le grand jurisconsulte hollandais Hugo Grotius, le théologien protestant George Calixt et son élève Molanus publièrent d'importants ouvrages pour préparer et justifier la réconciliation des catholiques et des protestants. Ils rencontrèrent, dans le parti opposé, un accueil souvent sympathique et favorable ; les tentatives iréniques du Franciscain espagnol Rojas de Spinola furent même encouragées par un pape, Innocent XI. Le document le plus remarquable de ces essais d'union est la correspondance échangée entre Bossuet et Leibnitz ; interrompue et reprise plusieurs fois, elle ne put aboutir, et cet insuccès attesta l'impossibilité de réaliser le rêve et l'espérance d'âmes généreuses et de cœurs vraiment chrétiens.

Cet échec final de négociations entamées par les esprits les plus distingués de leur temps et par les disciples les plus fidèles de leurs Eglises renferme-t-il peut-être des indications et des leçons ? Equivaut-il à une sentence définitive et irrévocabile ?

On a répété parfois que, dans le cours de ces tentatives finalement avortées, les questions furent mal posées et que les discussions restèrent infructueuses parce que les termes n'en avaient pas été nettement définis. La remarque est juste, mais elle est incomplète et insuffisante. S'il y eut, de part et d'autre, des incertitudes et des équivoques, des tâtonnements et des inconséquences, si l'on s'imagina trop souvent que l'on arriverait à conjurer le schisme par des transactions extérieures et par des concessions minimes et purement ver-

bales, cela tient surtout à ce que les adversaires n'arrivèrent que peu à peu à la pleine conscience du principe religieux qu'ils représentaient et des conséquences qui découlaient de ce principe. D'un côté, les réformateurs ignorèrent ou n'entrevirent qu'imparfairement toute la portée de l'œuvre qu'ils avaient accomplie. Ils crurent de bonne foi, non pas avoir substitué une Eglise nouvelle à l'ancienne Eglise, mais avoir rendu au christianisme sa pureté primitive et avoir renoué la chaîne de la tradition brisée par les erreurs séculaires de la papauté. D'autre part, l'Eglise romaine, même après l'effort grandiose du Concile de Trente, n'était pas arrivée jusqu'au bout de sa propre pensée et n'avait pas tiré toutes les conséquences de son système d'autorité. Depuis lors, protestantisme et catholicisme ont évolué. Le protestantisme travailla à éliminer graduellement les éléments catholiques qu'il renfermait encore dans son sein ; le catholicisme développa absolument et mit en pleine lumière ce que contenait son programme. Aujourd'hui que les deux Eglises se sont plus complètement développées dans le sens de leur principe, il est possible d'affirmer qu'entre le protestantisme et le catholicisme, considérés comme systèmes et comme institutions, l'opposition est irréductible et l'abîme infranchissable.

II

Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au fait central et dominant, à ce qui constitue le nœud vital du problème discuté entre protestants et catholiques. Ce qui les sépare, c'est la notion de l'autorité religieuse. Il ne s'agit pas ici d'un désaccord purement formel, car la forme implique et emporte le fond.

Le fond du catholicisme, c'est la prétention à la vérité absolue, dont le dépôt est confié à l'Eglise qui possède dans son chef l'organe inspiré et l'interprète permanent des oracles divins. L'autorité, dans le catholicisme, c'est le pape infaillible. Une autorité pareille commande l'obéissance ; puissance de fait, elle s'impose à l'intelligence et à la volonté ;

en échange de la soumission qu'elle réclame, elle promet la sécurité qui décharge l'individu de toute responsabilité personnelle et lui assure une tutelle précieuse et un constant appui. Ne demandez pas quel est le fondement d'une autorité semblable. « L'Eglise romaine, dit E. Schérer, est en possession, et, au fond, elle n'a pas d'autre titre; on discute ses droits, et elle les exerce. A qui demande des raisons elle répond par son existence. »

Le protestantisme suit une méthode radicalement différente. Sans doute, il conserva d'abord, et pendant longtemps, le principe essentiel du catholicisme en ce sens qu'il ne fit que déplacer le siège de l'autorité : à l'Eglise, il substitua la Bible. Mais de même que Rome, il fut conséquent et se montra fidèle à l'inspiration génératrice de sa vie et de sa pensée. Il prit au sérieux et appliqua dans toute sa vigueur la formule de Samuel Vincent : « Le fond du protestantisme, c'est l'Evangile ; sa forme, c'est le libre examen. » D'extérieure et de transcendante, sa notion de l'autorité devint intérieure et purement morale. A la règle promulguée par l'Eglise, il substitua la puissance spirituelle de l'Evangile ; à la place de la loi qui réglemente et constraint, il mit l'esprit qui inspire et persuade. Le protestant vraiment digne de ce nom ne connaît de certitude assurée pour l'âme que celle qui jaillit spontanément de la vue directe et de l'expérience personnelle de la vérité. Cette vérité se légitime et se prouve elle-même à la conscience par sa force intime, en sorte que le croyant y adhère en vertu d'un consentement de lui-même à lui-même.

Entre ces deux conceptions, l'antinomie est absolue. C'est, — suivant la lumineuse et irréfutable démonstration d'Aug. Sabatier, — l'opposition entre la religion d'autorité et la religion de l'Esprit. Il faut oser l'avouer : sur le terrain des principes, la réunion des Eglises catholique et protestante est impossible.

III

Est-ce à dire que, réveillant ou déchaînant l'esprit sectaire, nous entendions proclamer la guerre en permanence entre les grandes fractions de la chrétienté et que nous déclarions que l'une doit fatallement anéantir l'autre ? Loin de là. S'il y a entre le catholicisme et le protestantisme, considérés comme systèmes dogmatiques et institutions officielles, opposition de principe et contradiction radicale, n'oublions pas que par delà les systèmes et les institutions, il y a les individus, les âmes religieuses, les consciences chrétiennes. Ni l'une ni l'autre Eglise n'existent uniquement par leur dogme, leur constitution et leur culte. Sous les formules, les pratiques et les rites circule la sève immortelle qui communique aux formes extérieures ou maintient en elles ce qu'elles conservent de vérité et de force. Cette source toujours jaillissante, que les prêtres et les théologiens ne sauraient emprisonner dans leurs canaux et leurs réservoirs, c'est la vie spirituelle, le sentiment religieux, la piété chrétienne. Que l'on creuse jusqu'à ce centre divin, et l'on trouvera qu'à cette profondeur se révèlent des affinités mystérieuses, alors même que la surface ne présente au regard de l'observateur qu'antithèses violentes et conflits acharnés. C'est dans ce monde intime de la conscience, dans le royaume de l'inspiration libre et spontanée du cœur chrétien, qu'en dépit des cadres officiels et des barrières extérieures, les âmes vraiment religieuses sont appelées, non seulement à se rapprocher et à communier entre elles, mais aussi à collaborer et à s'enrichir. Disciples de la Réforme, que de choses vous pouvez apprendre à l'école de ceux que votre dogmatique réprouve ! quels héroïques dévouements ! quels élans sublimes ! quels enthousiasmes et quelles ferveurs ! Et vous, qui vous réclamez des décrets de Trente et du Vatican, n'avez-vous rien à admirer et à imiter chez ceux que vousappelez des hérétiques ? N'est-ce donc rien que l'initiative personnelle, le sentiment de la responsabilité, le culte de la conscience et de l'austère majesté du devoir ?

Sans doute, dans le sanctuaire où nous convient les puissances religieuses qui agissent au fond du catholicisme et du protestantisme, il n'y a place pour aucune mesure officielle, pour aucun pouvoir ecclésiastique ou politique ; l'union idéale à laquelle nous aspirons ne saurait être réalisée au moyen de réformes administratives ou à coup de décrets théologiques ; elle est l'œuvre personnelle des consciences et des coeurs, le fruit de convictions vraiment religieuses.

En réponse à l'enquête ouverte par la *Revue*, nous ne saurions donc préconiser aucune mesure à appliquer du dehors, nous ne connaissons aucun talisman officiel qui puisse surmonter les difficultés, résoudre les antithèses et désarmer les intolérances. Mais nous n'opposerons point pour cela une simple fin de non recevoir à la double question qu'on nous pose. Que l'Etat s'applique à trouver un *modus vivendi* entre les différentes confessions ou religions, dont il doit garantir la liberté en les maintenant chacune dans les limites de la loi, l'ambition des âmes religieuses est plus haute. S'il était permis de parler en leur nom, voici le conseil qu'on oserait donner et qu'on chercherait à suivre soi-même : « Soyez les uns et les autres sincèrement et profondément chrétiens, pénétrez ainsi jusqu'au point où convergent toutes les racines de la foi ; dans la mesure où vous vous retrempez aux sources vives et aux courants purs et limpides de l'Evangile, vous atteindrez à la spiritualité qui alimente tout ce qu'il y a de vivant dans le catholicisme et dans le protestantisme ; vous ferez en vous-mêmes œuvre de pacification et de réconciliation ; vous vous nourirez de la moelle de cette vérité éternelle à laquelle eurent part François d'Assise et Luther, Calvin et Fénelon, Pascal et Vinet ; vous opérerez dans votre piété personnelle la synthèse qui reste irréalisable dans le domaine des idées et des institutions. » Telle est, dans les conditions actuelles de la société chrétienne, la seule union qui soit à la fois désirable et possible.
